

Carrosserie



www.autoprevention.qc.ca
(514) 844-2886 • (800) 363-2344

L'ACCUEIL D'UN NOUVEAU TRAVAILLEUR

Connaître les pratiques sécuritaires

Lors de l'arrivée d'un nouveau travailleur, on doit l'informer rapidement des règles de sécurité propres à l'entreprise. Pour assurer la sécurité de tous, nous vous recommandons de compléter cette fiche avec chacun de vos travailleurs et d'implantez des mesures correctives pour tous les points auxquels vous avez répondu non. S'il y a un comité de santé et de sécurité au travail dans votre entreprise, nous vous recommandons d'effectuer cette démarche de façon paritaire.

Pour la mécanique, complétez la fiche 2004, pour les pièces et l'entreposage, la fiche 6001, et pour les détaillants d'essence, la fiche 4006.

		oui	non
	1. Informer le travailleur des politiques de l'entreprise		
<i>La politique de l'entreprise indique les orientations de l'entreprise en matière de santé et de sécurité au travail.</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Le travailleur est informé de la politique générale de l'entreprise en matière de santé et de sécurité du travail. <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> • Il connaît : <ul style="list-style-type: none"> - l'existence du comité de santé et de sécurité du travail, son rôle et le nom de ses membres (s'il y a lieu) ; <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> - l'endroit où sont affichés les avis du comité ; <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> - l'endroit où sont disponibles tous les documents pertinents en matière de santé et de sécurité. <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> 		
<i>Un système de parrainage.</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Un parrain accompagne le nouveau travailleur. <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> 		
<i>L'employeur doit fournir gratuitement les équipements de protection personnelle requis.</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Le travailleur est informé : <ul style="list-style-type: none"> - des équipements requis selon les postes et les tâches ; <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> - et il sait à qui s'adresser pour obtenir un équipement ou en remplacer un défectueux. <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> 		
<i>Savoir réagir rapidement en cas d'accident ou de blessure, permet de limiter les dégâts et d'en éviter la répétition.</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Le travailleur est informé de la marche à suivre en cas d'accident. On lui a précisé : (LSST, LATMP) <ul style="list-style-type: none"> - l'importance de déclarer tout accident, même s'il n'y a pas de blessure ; <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> - le nom des secouristes ; <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> - l'importance que le registre des accidents et de premiers soins soit rempli. <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> 		
<i>Les mesures d'urgence – incendie.</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Le travailleur est informé de la marche à suivre lorsqu'une alarme est déclenchée. On lui a précisé : (RSST) <ul style="list-style-type: none"> - la procédure d'évacuation ; <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> - l'emplacement des issues et des sorties d'urgence ; <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> - le point de rassemblement. <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> • Il est informé qu'il doit réagir rapidement lorsqu'il détecte une urgence. On lui a indiqué l'emplacement : <ul style="list-style-type: none"> - des plans d'évacuation ; <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> - des déclencheurs d'alarme incendie ; <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> - des extincteurs et des autres équipements d'urgence. <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> • Se référer à la fiche 1005. Évacuer les lieux efficacement en cas d'urgence. 		
	2. Vérifier la connaissance des pratiques sécuritaires		
<i>Beaucoup d'accidents ont comme cause une mauvaise tenue des lieux.</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Le travailleur connaît l'importance d'une bonne tenue des lieux, et notamment des points suivants : <ul style="list-style-type: none"> - les pièces et les débris doivent être ramassés rapidement ; <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> - les voies de circulation doivent être dégagées ; <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> - la surface du sol doit être propre et déglacée en hiver. <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> - les issues et les sorties d'urgence doivent être dégagées en tout temps ; <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> • Se référer à la fiche 1001. Les voies de circulation. 		

	2. Vérifier la connaissance des pratiques sécuritaires (suite)		oui	non	
<i>La manutention des charges</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Le travailleur connaît les principes de levage sécuritaire, notamment : <ul style="list-style-type: none"> - les équipements de levage appropriés à chaque situation, où les trouver et comment les utiliser ; - les situations où il faut l'aide d'un collègue ; il connaît les techniques de soulèvement en équipe ; - la technique de soulèvement sécuritaire des charges (encadrer la charge, garder le dos droit, soulever avec les jambes, etc). • Se référer à la fiche 1003. Manutention et entreposage : prévenir les efforts et les blessures. 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>Connaître les dangers des matières dangereuses pour savoir comment s'en protéger.</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Le travailleur connaît les dangers des produits qu'il utilise. (LSST, SIMDUT) <ul style="list-style-type: none"> - Il a reçu une formation sur le SIMDUT ; - Il connaît les risques des produits et les mesures de prévention appropriées ; - Il sait où trouver les fiches signalétiques des produits dangereux et comment les interpréter. 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>Les règles de sécurité spécifiques à l'entreposage des matières inflammables.</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Le travailleur connaît les règles particulières d'entreposage des produits inflammables. Il sait : <ul style="list-style-type: none"> - à quel endroit ils doivent être entreposés (local dédié, armoire de produits inflammables) ; - que les contenants doivent être homologués (sigle UL, FM ou CSA) ; - que la quantité de produit présente au poste de travail doit se limiter aux besoins quotidiens. (SIMDUT, NFPA-30) • Se référer à la fiche 1002. Gérer les produits inflammables et combustibles. 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>L'essence, les solvants et les diluants sont des liquides extrêmement inflammables dont il faut s'éloigner. Ils sont volatils et leurs vapeurs lourdes ont tendance à s'accumuler aux points bas, particulièrement dans les fosses de travail.</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Le travailleur connaît les dangers de l'essence, des solvants, des diluants, et en particulier : <ul style="list-style-type: none"> - leur taux d'inflammabilité ; - les vapeurs qu'ils dégagent sont plus lourdes que l'air ; - l'importance d'utiliser ces produits en environnement contrôlé (ex. : salle de préparation de peinture) et de refermer rapidement les contenants ; - l'importance d'éviter tout déversement d'essence et de produits inflammables. • Se référer à la fiche 7001. Contrôler les sources d'ignition. 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>En plus des conséquences environnementales possibles, le déversement de produits dangereux et surtout de produits inflammables peuvent avoir des conséquences désastreuses.</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Le travailleur connaît la marche à suivre en cas de déversement. - Si c'est un déversement de produit inflammable, il connaît : <ul style="list-style-type: none"> - l'importance d'avertir immédiatement ses collègues à proximité, incluant ceux se situant dans les fosses à 11 m (35 pi) ou moins du déversement ; - l'importance de ventiler les lieux immédiatement et d'éliminer toutes les sources d'ignition (flamme, étincelle, etc) dans cette zone. - Pour tout déversement, il connaît : <ul style="list-style-type: none"> - la façon de le recueillir ou de le contrôler ; - les personnes à avertir si un déversement atteint les égouts ; - l'emplacement du matériel d'intervention. 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>Les étincelles et les tisons peuvent se rendre loin et allumer un incendie.</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Le travailleur connaît les travaux qui produisent des étincelles ou des tisons, comme le meulage, le soudo-brasage, le découpage au chalumeau. <ul style="list-style-type: none"> - Il connaît l'importance d'utiliser des écrans pour éviter la dispersion d'étincelles ; - il connaît l'importance de protéger les conduites d'essence à proximité et autres substances inflammables (tapis, tissus, etc). • Se référer à la fiche 7001. Contrôler les sources d'ignition 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>Les équipements de redressement.</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Le travailleur connaît les techniques sécuritaires de redressement, et particulièrement : <ul style="list-style-type: none"> - l'utilisation de l'équipement de redressement (puits d'ancrage, rails d'arrimage, banc de redressement, tours, et chaînes de traction) ; - la façon d'attacher les équipements de traction au véhicule ; - la façon de vérifier et d'entretenir les équipements de redressement. • Se référer aux fiches sur le redressement de châssis : 5003 à 5008 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>La silice contenue dans le sable et utilisée pour le décapage au jet, entraîne une maladie pulmonaire grave et irréversible : la silicose. Voir la section 3 pour les équipements de protection individuelle.</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Le travailleur connaît les risques et les techniques sécuritaires de décapage au jet, dont : <ul style="list-style-type: none"> - les risques associés à la silice contenue dans le sable ; - l'importance de travailler uniquement dans un local isolé et ventilé. 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

2. Vérifier la connaissance des pratiques sécuritaires (suite)

oui non

• Pour l'utilisation occasionnelle de petits équipements de décapage au jet, le travailleur connaît l'importance :

- de l'utiliser moins d'une heure par jour ;
- de l'utiliser avec un embout qui contrôle la dispersion du produit ;
- de l'utiliser avec un abrasif contenant moins de 1 % de silice.

• Se référer à la fiche 5001. Les petits équipements de décapage au jet.

• Le travailleur connaît les risques et les techniques sécuritaires de ponçage, dont :

- les risques reliés aux poussières dispersées lors du ponçage ;
- l'importance d'utiliser une ponceuse munie d'aspiration à la source ;
- l'importance de travailler dans un lieu adéquatement ventilé.

• Le travailleur connaît les dangers et les méthodes sécuritaires de pulvérisation d'apprêt et de peinture. Il connaît :

- les dangers des isocyanates que l'on retrouve dans les apprêts et les peintures ;
- l'importance d'effectuer toute pulvérisation d'apprêt dans une cabine de pulvérisation ou dans une aire de préparation entourée d'un rideau et ventilée ;
- l'importance d'effectuer toute pulvérisation de peinture ou de vernis dans une cabine de pulvérisation.

Risques et techniques sécuritaires du ponçage

Les isocyanates qui servent à faire durcir les apprêts et les peintures peuvent causer un asthme professionnel chez les travailleurs exposés. Voir section 3 pour les équipements de protection individuelle.

3. S'assurer que le travailleur se protège adéquatement

Les risques de chute de composantes lourdes nécessitent le port de chaussures de sécurité. De plus, les semelles requises en milieu humide ou pour les travaux de soudage à l'arc doivent protéger contre la transmission d'électricité.

• Le travailleur porte en tout temps des chaussures de sécurité appropriées qui possèdent les caractéristiques suivantes : (RSST, CSA Z195)

- semelles et embouts protecteurs de classe 1 (avec triangle vert et logo CSA sur la chaussure droite) ;
- protection diélectrique lorsqu'il y a risque de choc électrique (sigle Ω sur la chaussure droite) ;
- la semelle est en caoutchouc pour bien adhérer au sol, même par temps froid ;
- la semelle possède un relief en zigzag à angles ouverts pour prévenir les glissades et favoriser l'évacuation des liquides.

Dans un atelier de carrosserie, il n'existe pas de zone totalement « sans risque » pour les yeux.

• Le travailleur doit porter en tout temps dans l'atelier des lunettes de sécurité approuvées. (RSST, CSA Z94.1)

• Le travailleur doit porter un écran facial lors des travaux où il y a risque d'éclaboussures (lavage sous pression, remplissage de batteries) ou de projection à haute vitesse de particules (meulage). (RSST)

• Le travailleur porte des gants appropriés aux risques présents, c'est-à-dire :

- des gants en nitrile mince pour la plupart des travaux où il y a contact avec les fluides mécaniques et pour la pulvérisation de peinture ;
- des gants en nitrile épais pour la préparation des apprêts et peintures ;
- des gants en caoutchouc pour manipuler des acides ou des produits caustiques ;
- des gants de cuir lorsqu'il y a risque d'abrasion ou de coupures.

Le port des gants peut éviter les coupures, les brûlures et les dermatoses.

Le port du masque, de la cagoule et de l'appareil de protection respiratoire.

• Le travailleur porte un masque à poussières pour les travaux de ponçage.

• Le travailleur porte un masque filtrant à haute efficacité (N100) pour les travaux de décapage au jet avec un petit appareil de décapage.

• Se référer à la fiche 5001. Les petits équipements de décapage au jet.

• Le travailleur utilise une cagoule à adduction d'air pour les travaux majeurs de décapage au jet.

• Le travailleur porte un appareil de protection respiratoire à adduction d'air pour toute pulvérisation d'un produit qui contient des isocyanates.

Le port de chaussures ou de vêtements adéquats pour travailler à l'extérieur.

• Lors d'un travail à l'extérieur, le travailleur s'habille en fonction des conditions climatiques. Il porte :

- des couvre-chaussures à semelle anti-dérapante au besoin ;
- un manteau ou un imperméable au besoin.

LISTE DES RÈGLEMENTS ET DES CODES

CSA :	Association canadienne de normalisation
CNPI :	Code national de prévention des incendies du Canada
LATMP :	Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles
LSST :	Loi sur la santé et la sécurité du travail
NFPA-30 :	Norme sur les produits inflammables et combustibles
RSST :	Règlement sur la santé et la sécurité du travail
SIMDUT :	Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Les fiches indiquées sont disponibles sur notre site internet. Les points identifiés en caractères gras doivent être traités en priorité. Reporter les points à corriger sur la fiche d'action prévue à cet effet.

